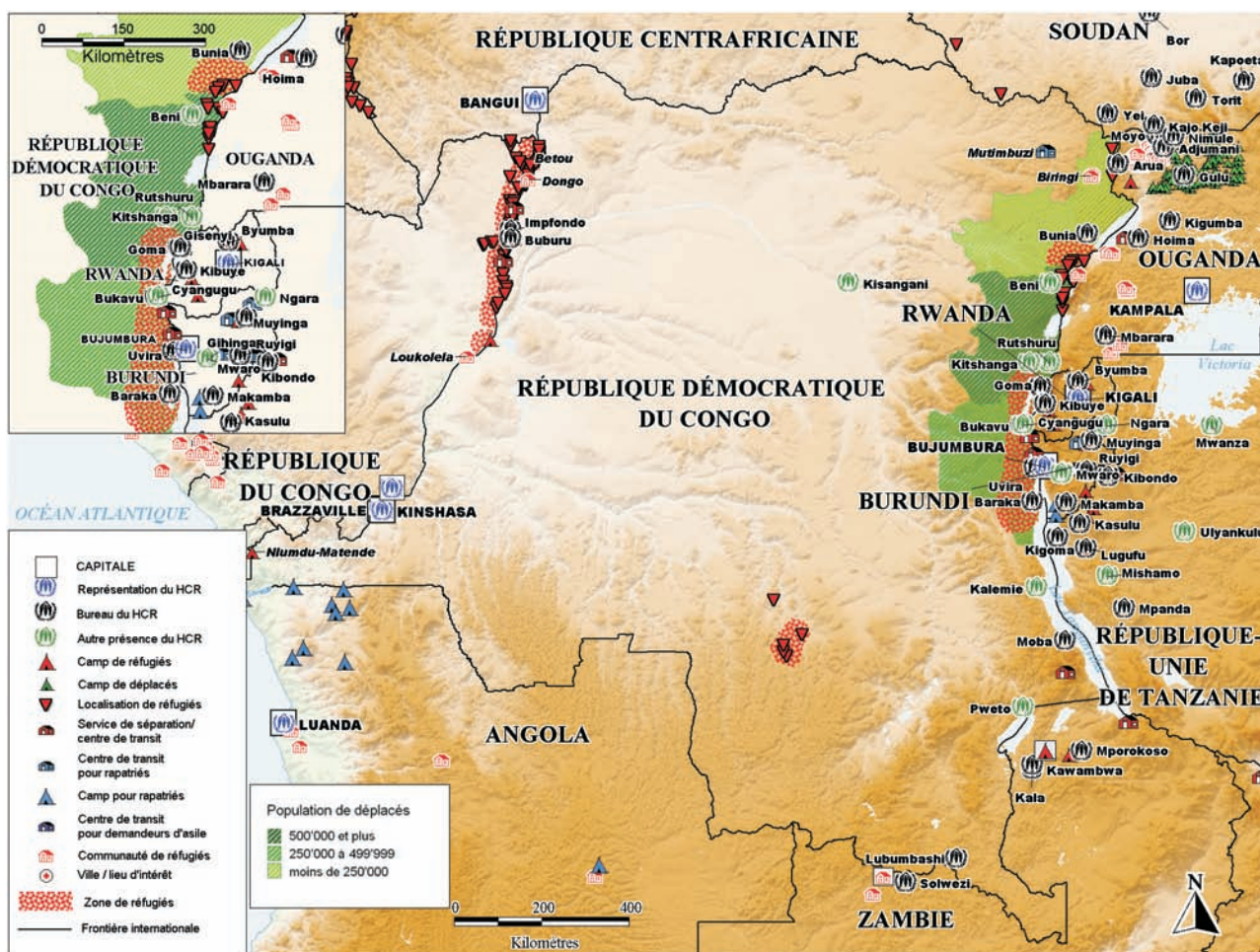


République démocratique du Congo

Total des besoins :
75 035 460 dollars E.-U.



Environnement opérationnel

Contexte

Malgré la Conférence de Goma sur la paix, la stabilité et le développement, ainsi que la conclusion d'un accord de cessez-le-feu en janvier 2008, de violents combats se poursuivent à l'est de la RDC. Ces affrontements ont provoqué de nouveaux déplacements et compromis la viabilité du processus de paix. Les attaques lancées contre des civils et des camps de déplacés internes, ainsi que l'absence de progrès dans le désarmement des milices, entravent la stabilisation de la province du Nord-Kivu et du nord de la province du Sud-Kivu.

Dans le même temps, d'autres secteurs, comme la province Orientale, le Katanga et le sud du Sud-Kivu, sont demeurés relativement stables, de sorte que la recherche de solutions durables pour les déplacés internes et les Congolais réfugiés dans d'autres pays de la région a progressé.

Le HCR vient également en aide aux déplacés internes qui regagnent leurs foyers dans la province Orientale de la RDC. Tous les déplacés internes enregistrés qui souhaitent rentrer dans la province du Katanga ont bénéficié d'une assistance à cet effet. En outre, le Haut Commissariat a aidé 5 200 personnes déplacées au Nord-Kivu à regagner leurs localités d'origine dans le district de l'Ituri ; 6 000 autres déplacés internes se sont inscrits pour bénéficier de cette aide au retour.

Au mois de juin 2008, on dénombrait environ 1 250 000 déplacés internes à l'est de la RDC, dont 68 pour cent dans la province du Nord-Kivu. La RDC accueille également quelque 173 000 réfugiés, principalement angolais, burundais et rwandais.

Besoins

Les meurtres, enlèvements, détentions arbitraires et violences sexuelles se poursuivent dans les zones de conflit. Selon une récente évaluation d'une organisation non



Des centaines de déplacés internes ont trouvé refuge sur le terrain de l'école à Rutshuru.

HCR/S. Schuman

gouvernementale, 90 pour cent des femmes interrogées à l'est de la RDC se sentent moins en sécurité qu'il y a un an. Au Nord-Kivu, plus de 100 000 déplacés internes sont tributaires de l'assistance humanitaire. D'autres déplacés ayant besoin d'une aide ne l'ont pas reçue parce qu'ils vivent dans des secteurs inaccessibles.

Il est toujours très difficile d'assurer la réintégration viable des réfugiés et des déplacés internes, en raison des destructions massives, de l'absence d'infrastructures et de services sociaux essentiels, et du manque d'opportunités économiques. Des évaluations participatives réalisées auprès des personnes relevant de la compétence du HCR ont montré que l'accès à la santé, à l'éducation, aux abris et aux vivres posait des problèmes majeurs.

Confronté à ces besoins énormes, le HCR se concentre sur le règlement des litiges relatifs à la nationalité, sur les titres de propriété foncière et immobilière, sur la fourniture d'abris aux rapatriés qui ont des besoins spécifiques, sur l'autonomisation des communautés et sur le renforcement des moyens d'existence.

L'engagement du HCR auprès des déplacés internes est un volet très important des opérations du Haut Commissariat en RDC, puisque le pays est sujet à des déplacements massifs de population depuis 2007. Le HCR dirige le module de coordination et de gestion des camps dans 15 sites. En collaboration avec ses partenaires, le Haut Commissariat recherchera des solutions durables pour les personnes déplacées ou réfugiées en RDC et appuiera la réintégration des rapatriés congolais.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Angola	112 710	1 750	100 710	800
	Burundi	17 600	650	3 780	200
	Rwanda	24 850	190	19 310	100
	Pays divers	3 410	310	3 410	150
Réfugiés rapatriés		56 500	46 500	64 000	60 000
Déplacés internes		1 305 850	231 000	1 000 000	144 000
Total		1 520 920	280 400	1 191 210	205 250

Objectifs principaux

Programme annuel

- Renforcer la protection des réfugiés et la recherche de solutions durables.
- Veiller à ce que les besoins en matière de protection et de rétablissement communautaire soient identifiés et les interventions adéquates coordonnées.
- Aider à prévenir et à contrer les violations des droits fondamentaux des civils.
- Venir en aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes et lutter contre l'impunité dont jouissent les agresseurs.
- Assurer le retour volontaire des réfugiés et des déplacés internes congolais, dans la sûreté et dans la dignité.
- Résoudre les conflits liés à la terre et à la propriété.
- Prévenir l'apatridie en s'assurant que toutes les personnes habitant à l'est de la RDC possèdent une nationalité ou un statut de résident sûr.
- Appuyer la réintégration des réfugiés et déplacés internes et fournir des abris et des moyens d'existence aux groupes vulnérables.
- Établir les bases d'un développement durable dans les zones de retour par des projets de développement communautaire.

Programme supplémentaire

- Aider à répondre aux nouveaux déplacements de population.
- Renforcer la sécurité dans les sites qui accueillent des déplacés internes et préserver le caractère civil de ces sites.
- Améliorer les conditions de vie des déplacés internes dans les camps et les préparer au retour.
- Ménager un espace humanitaire dans les zones contrôlées par des acteurs non-étatiques et protéger les déplacés internes, ainsi que les populations de retour, dans ces zones.
- Réduire l'impact de la présence des déplacés internes sur l'environnement.

Stratégie et activités

Le HCR évaluera les besoins en matière de réintégration et mettra au point des stratégies appropriées pour y répondre. Le Haut Commissariat appuiera le rapatriement librement consenti des 60 000 réfugiés angolais restants qui ont exprimé le désir de rentrer et organisera en outre le rapatriement librement consenti des civils rwandais qui se présentent à l'un des points de rassemblement du réseau. Le HCR recherchera un autre statut juridique pour les réfugiés qui se sont intégrés à des communautés congolaises et qui souhaitent demeurer dans le pays. Les fonctions de détermination du statut de réfugié seront transférées à l'Administration congolaise.

Cibles prioritaires

- Les réfugiés angolais sont rapatriés de leur plein gré et tous les réfugiés enregistrés reçoivent des papiers d'identité, première étape sur la voie de l'intégration sur place.
- Les modules de la protection, de la réintégration et du relèvement communautaire font état de réalisations clés.
- Les violences et les atteintes aux droits fondamentaux diminuent dans les zones considérées comme prioritaires pour les interventions de protection.
- Les mécanismes de signalement et d'orientation relatifs à la violence sexuelle et sexiste sont opérationnels et toutes les victimes bénéficient d'un appui juridique et d'une assistance.
- Les rapatriés peuvent exercer leur droit au retour ; aucun retour forcé n'est observé.
- Les conflits sont réglés de manière pacifique et les populations de retour peuvent recouvrer leurs biens et obtenir des papiers d'identité.
- L'accès aux abris, à la santé, à l'éducation et aux moyens d'existence s'améliore dans les zones de retour.
- Le HCR participe avec efficacité à des mécanismes d'intervention interorganisations dans les situations d'urgence.
- Le nombre d'incidents de protection diminue sur les sites qui accueillent des déplacés internes.
- Les déplacés internes sont enregistrés et leur profil établi ; les données correspondantes sont régulièrement mises à jour.
- Les normes de protection et d'assistance post-urgence sont respectées sur les sites qui accueillent des déplacés internes.
- L'abattage sauvage d'arbres aux environs des sites qui accueillent des déplacés internes diminue ; 60 pour cent des déplacés utilisent des fourneaux à haut rendement énergétique.

L'Organisation s'assurera que le rapatriement des déplacés internes est bien volontaire et s'attachera au besoin à promouvoir des solutions de substitution, telles que l'intégration sur place ou le transfert dans une autre région. Elle diffusera des informations sur la situation qui règne dans les localités d'origine des réfugiés et des déplacés internes afin de leur permettre de prendre une décision en connaissance de cause quant à leur retour.

Les litiges fonciers ou immobiliers étant des sources de conflit très importantes, le HCR appuiera les programmes visant à y remédier. Des programmes de résolution des conflits et de réconciliation axés sur la communauté seront exécutés, une aide juridique étant dispensée dans le même temps.

Le HCR assurera si nécessaire le transport des réfugiés qui regagnent leur pays et leur fournira des colis de rapatriement. Le Haut Commissariat distribuera des articles

non alimentaires aux déplacés internes qui regagnent leur localité d'origine, en coordination avec l'UNICEF. Il aidera également à reconstruire les maisons des populations de retour et contribuera à l'amélioration des infrastructures. En outre, le HCR négociera des réductions des frais de scolarité et de prise en charge médicale afin de faciliter l'accès des populations de retour aux services de santé et à l'éducation. Des activités génératrices de revenus renforceront les moyens d'existence des populations de retour.

Le HCR dirige le module de protection et mène des missions rapides de suivi de la protection pour contrer les atteintes aux droits de l'homme. Des zones de sécurité seront créées pour les civils et des sites sûrs identifiés pour accueillir les déplacés internes. Le HCR renforcera les mécanismes d'orientation afin de traiter plus rapidement les violences sexuelles et sexistes et les reliera aux programmes de consolidation de l'État de droit. Des campagnes visant à mettre fin à l'opprobre qui frappe les victimes de violences sexuelles et sexistes seront menées dans les communautés touchées par les conflits et dans les zones de retour ; parallèlement, les victimes de ces violences bénéficieront d'un appui juridique, psychosocial et financier.

Le HCR appuiera le Plan de stabilisation de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC) et prônera la création d'un espace humanitaire dans les secteurs où cela s'avère nécessaire. Il s'efforcera également d'atténuer l'impact de la présence des déplacés internes sur l'environnement en les relogant dans des sites qui ont été conçus avec le souci de préserver le milieu naturel.

Contraintes

La précarité des conditions de sécurité et les difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire, dues au mauvais état des routes, à l'enclavement de la plupart des zones opérationnelles et à l'insuffisance des moyens de transport aérien, demeurent les principales contraintes à l'action du HCR en RDC.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	16
Effectif total	342
Fonctionnaires internationaux	72
Collaborateurs nationaux	246
JEA	4
VNU	20

Coordination

Le HCR participe aux mécanismes de coordination humanitaire mis en place par l'Équipe des Nations Unies dans le pays sous la direction du Coordonnateur humanitaire et du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo. Le Groupe de l'action humanitaire, les comités interorganisations opérant à l'échelle nationale et provinciale, les modules nationaux et provinciaux, ainsi que les équipes de mise en œuvre et de planification qui appuient le Plan de stabilisation, figurent au nombre de ces mécanismes. Le HCR appuie également le programme AMANI sur la paix, la stabilité et le développement, établi par la Conférence de paix de Goma, et travaille en étroite collaboration avec la Commission nationale pour les réfugiés et les autres autorités locales compétentes.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Commission nationale pour les réfugiés, Gouvernorat régional du Nord-Kivu

ONG : Action Humanitaire en Afrique, Actions et Interventions pour le Développement et l'Encadrement Social, Agence adventiste de secours et de développement, *American Bar Association*, Arche d'Alliance, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, Association pour le Développement Social et la Sauvegarde de l'Environnement, Avocats sans Frontières, Caritas, Communauté des Églises libres de Pentecôte en Afrique, Conseil norvégien pour les réfugiés, Encadrement des réfugiés urbains de la ville de Kinshasa, *International Medical Corps*, *Mercy Corps*, Oxfam-Québec, Pain pour les déshérités, *Saving Lives through Alternate Options*, *Search for Common Ground*, Vétérinaires sans Frontières, *Women for Women International*

Autres : *Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit*

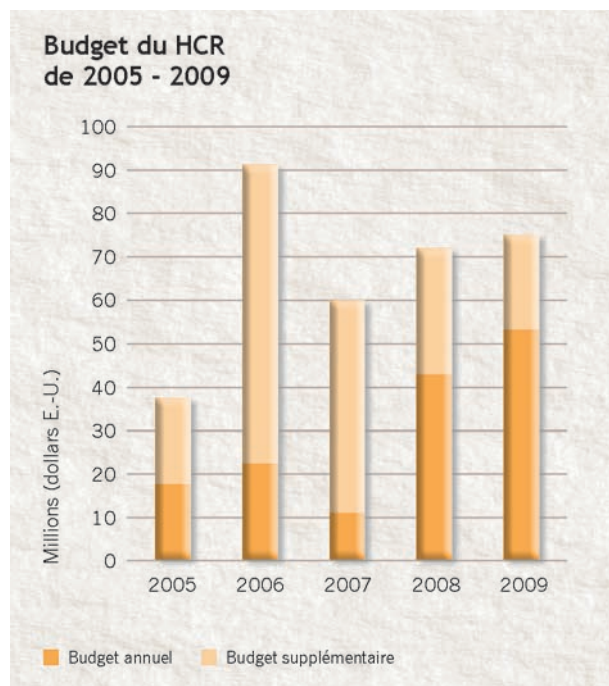
Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministères de l'Intérieur, des Droits de l'Homme et de la Défense, de la Condition féminine et des Affaires sociales, Police nationale

Autres : BCAF, CICR, FAO, HCDH, MONUC, OIM, OIT, PAM, PNUD, UNICEF

Informations financières

Le budget supplémentaire pour la RDC a fortement augmenté en 2006, en raison de l'engagement du HCR dans les activités de protection et d'assistance auprès des déplacés internes, ainsi que du rapatriement des Congolais réfugiés dans des pays avoisinants. Comme les coûts de lancement de ces opérations ont pour l'essentiel été financés en 2006, le budget a légèrement diminué en 2007. Dans le même temps, le programme pour les réfugiés financé au titre du budget annuel a enregistré une baisse, due au terme de l'opération de rapatriement des réfugiés angolais au début de l'année 2007. La progression générale des besoins financiers entre 2007 et 2009 est due à une augmentation des activités liées au programme de retour en faveur des déplacés internes.



Budget (dollars E.-U.)						
Activités et services	2008			2009		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire PDI	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire PDI	Total
Protection, suivi et coordination	10 866 673	6 069 492	16 936 165	15 127 465	6 659 824	21 787 289
Abris et autres infrastructures	2 090 000	3 000 000	5 090 000	3 813 386	915 000	4 728 386
Activités génératrices de revenus	1 749 000	2 000 000	3 749 000	2 750 903	1 807 400	4 558 303
Appui opérationnel (aux partenaires)	4 163 000	2 944 297	7 107 297	6 136 192	1 000 000	7 136 192
Assainissement	72 500	400 000	472 500	112 594	200 000	312 594
Assistance juridique	1 696 500	4 000 000	5 696 500	1 687 139	2 150 000	3 837 139
Besoins domestiques	2 104 000	4 000 000	6 104 000	3 186 826	3 442 500	6 629 326
Bétail	250 000	0	250 000	76 700	0	76 700
Eau	125 000	500 000	625 000	113 770	0	113 770
Éducation	1 000 000	800 000	1 800 000	1 442 023	200 000	1 642 023
Production vivrière	160 000	0	160 000	46 020	0	46 020
Santé	1 997 000	800 000	2 797 000	2 657 879	400 000	3 057 879
Services communautaires	1 740 000	1 100 000	2 840 000	2 121 736	1 170 000	3 291 736
Sylviculture	110 000	0	110 000	609 815	443 750	1 053 565
Transport et logistique	5 498 000	2 800 000	8 298 000	6 636 071	2 638 857	9 274 928
Vivres	366 000	0	366 000	400 046	0	400 046
Total des opérations	33 987 673	28 413 789	62 401 462	46 918 565	21 027 331	67 945 896
Appui au programme	6 934 354	93 975	7 028 329	6 669 157	420 407	7 089 564
Total	40 922 027	28 507 764	69 429 791	53 587 722	21 447 738	75 035 460

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.